

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2022

CHOIX DU NOM ISSU DE LA FILIATION - (N° 4921)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, M. Blairy, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans les douze mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport sur le recours à ce dispositif de changement de nom.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de faire un bilan de ce dispositif 12 mois après son entrée en vigueur afin d'analyser la situation et les possibles évolutions nécessaires.